



À PARTIR DE 2025 :

NOUVELLE RÉFORME DES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

➔ Pourquoi cette réforme ?

- Les redevances des agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau ainsi que la restauration des milieux aquatiques.
- Depuis le 1er janvier **2025**, trois nouvelles redevances ont été créées : une redevance sur la consommation d'eau potable, une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.



À PARTIR DU 01/01/2025

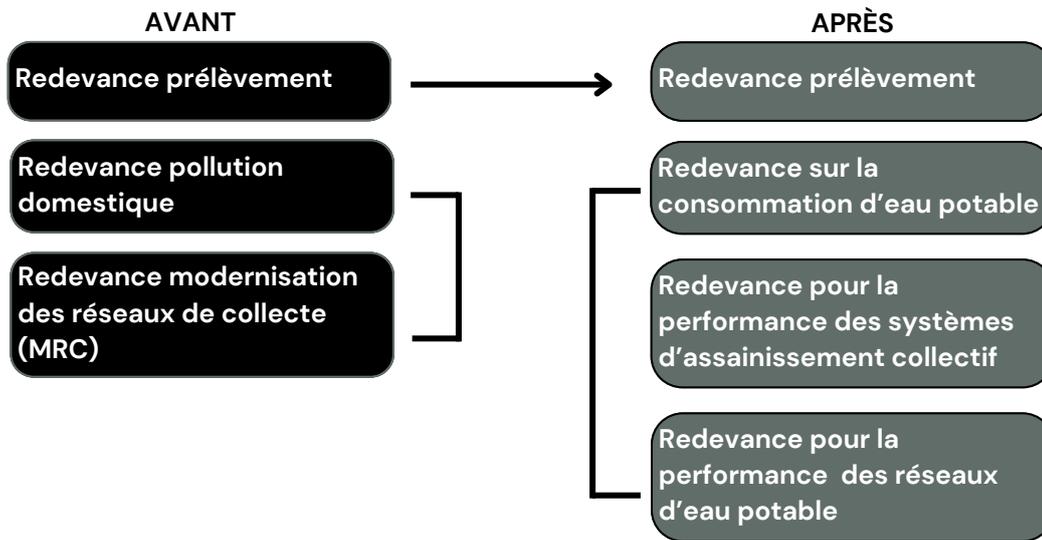
Rubriques « organisme public »	
• Consommation eau potable (agence de l'eau)	Toute personne abonnée au service d'eau potable (hormis les élevages sous certaines conditions) est assujettie à la redevance sur la consommation d'eau potable , calculée sur la base du volume facturé en eau potable.
• Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	Les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable sont assujettis à une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable qui tient compte du volume d'eau potable distribué et de la performance du réseau de distribution. Cette redevance est répercutée sur la facture de l'abonné du service de distribution au prorata du volume d'eau distribué.
• Performance des systèmes d'assainissement collectif (agence de l'eau)	Les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de traitement des eaux usées sont assujettis à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif qui tient compte du volume d'eau usée traité et de la performance du système d'assainissement. Cette redevance est répercutée sur la facture de l'abonné du service d'assainissement collectif au prorata du volume d'eau assaini.
• Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	Toute personne qui prélève de l'eau dans le milieu naturel est assujettie à une redevance pour prélèvement sur la ressource en eau . Cette redevance est répercutée sur l'abonné via sa facture d'eau au prorata du volume d'eau distribué.

Besoin de plus d'informations ?

<https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances>



➤ Les principaux axes de la réforme



➤ Exemple de facture :

AVANT

Détail de votre facture	Période d'application	Tr.	Quantité	Prix unité € HT	Montant € HT	T.V.A. %	Montant € T.V.A.	Montant € TTC
Eau potable					134,92		7,42	142,34
ABONNEMENT (diamètre 15)	01/07/24 - 31/12/24	T1	1 U	22,92000	22,92	5,50	1,26	24,18
CONSOMMATION	13/06/24 - 11/12/24	T1	100 m3	1,12000	112,00	5,50	6,16	118,16
Assainissement					166,51		16,65	183,16
ABONNEMENT (CAPV)	01/07/24 - 31/12/24	T1	1 U	15,51000	15,51	10,00	1,55	17,06
CONSOMMATION (CAPV)	13/06/24 - 11/12/24	T1	100 m3	1,51000	151,00	10,00	15,10	166,10
Organismes publics					52,00		3,59	55,59
REDEVANCE PRELEVEMENT	13/06/24 - 11/12/24	T1	100 m3	0,07000	7,00	5,50	0,39	7,39
REDEVANCE POLLUTION	13/06/24 - 11/12/24	T1	100 m3	0,29000	29,00	5,50	1,60	30,60
REDEVANCE MODERNISATION COLLECTE	13/06/24 - 11/12/24	T1	100 m3	0,16000	16,00	10,00	1,60	17,60
Total de la facture n°0882524100001 :					353,43		27,66	381,09

APRÈS

Détail de votre facture	Période d'application	Tr.	Quantité	Prix unité € HT	Montant € HT	T.V.A. %	Montant € T.V.A.	Montant € TTC
EAU POTABLE					134,92		7,42	142,34
Abonnement (diamètre 15)	01/07/24 - 31/12/24	T1	1 U	22,92000	22,92	5,50	1,26	24,18
Consommation	13/06/24 - 11/12/24	T1	100 m3	1,12000	112,00	5,50	6,16	118,16
ASSAINISSEMENT					166,51		16,65	183,16
Abonnement (CAPV)	01/07/24 - 31/12/24	T1	1 U	15,51000	15,51	10,00	1,55	17,06
Consommation (CAPV)	13/06/24 - 11/12/24	T1	100 m3	1,51000	151,00	10,00	15,10	166,10
ORGANISME PUBLIC (Agence de l'eau)					52,00		2,92	54,92
Consommation eau potable	13/06/24 - 11/12/24	T1	100 m3	0,43000	43,00	5,50	2,37	45,37
Performance des réseaux d'eau potable	13/06/24 - 11/12/24	T1	100 m3	0,01000	1,00	5,50	0,06	1,06
Performance systèmes d'assainissement collectif	13/06/24 - 11/12/24	T1	100 m3	0,01000	1,00	10,00	0,10	1,10
Prélèvement sur la ressource en eau	13/06/24 - 11/12/24	T1	100 m3	0,07000	7,00	5,50	0,39	7,39
Total de la facture n°0882524100531 :					353,43		26,99	380,42